

que le consommateur qui achète des pneus n'aura pas le même intérêt à tenir un registre—ou quelle que soit l'exigence à laquelle lui ou le vendeur doivent se conformer—que le consommateur qui achète un véhicule automobile, puisque l'intérêt de ce dernier est beaucoup plus grand étant donné l'importance du montant en jeu.

Monsieur le président, ce sont là les principaux points que nous voulons faire ressortir en ce moment.

J'aimerais maintenant demander à M. Jack Goudie de parler brièvement de quelques points d'ordre technique et d'attirer votre attention sur nos idées concernant la teneur de certaines dispositions de la Loi.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Graydon.

Nous entendrons maintenant M. Jack J. Goudie, directeur technique de *Firestone Tire & Rubber Co. of Canada Ltd.*

M. Jack J. Goudie, directeur technique, Firestone Tire & Rubber Company of Canada Ltd.: Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. J'essaierai d'être aussi bref que possible afin de permettre à d'autres de prendre la parole.

Je voudrais parler de deux ou trois points touchant les définitions qui figurent dans la première partie du bill.

Il se pourrait que quelques uns de ces points soient éclaircis dans les règlements, et si tel est le cas, nous pouvons les passer en revue assez rapidement. Pour vous donner un exemple du genre du sujet que nous aimerions aborder, nous pensons, entre autres que, dans la définition de «véhicule automobile», on devrait donner un sens plus large à l'expression «route» afin d'y inclure les voies publiques, les routes et les autoroutes. C'est peut-être là un point secondaire.

Deuxièmement, la définition de l'expression «normes de sécurité» comprend l'expression «la conception, la construction ou le fonctionnement de pneus de véhicules automobiles». Selon nous, la norme devrait être une norme de performance et non pas de conception et de construction, tel que nous définissons ces termes. Il est peut-être nécessaire dans l'industrie des véhicules automobiles, d'exiger certaines caractéristiques de conception en vue de la sécurité des personnes, mais nous sommes d'avis que la conception et la construction d'un pneu, tel que nous les définissons, devraient être laissées aux fabricants, qu'il faudrait juger la performance du pneu plutôt que certaines composantes ou que certains arrangements de matériaux et qu'on devrait préciser ce genre de chose et s'y conformer.

Nous sommes également d'avis, monsieur le président, qu'on devrait donner un sens plus large à la définition du mot «pneu» afin qu'elle s'applique à tout «nouveau pneumatique» en tant que catégorie générale qui nous concerne.

Le président: Vous voulez dire qu'il faudrait ajouter ces mots?

M. Goudie: C'est exact. Voilà, en principe, la portée de mes observations pour le moment. Il y aura peut-être d'autres points à soulever au cours de la période des questions.

Le sénateur van Roggen: Si vous ajoutez «nouveau pneumatique», n'y aurait-il pas une lacune en ce qui concerne les pneus importés, rechapés et surmoulés et autres?

M. Goudie: Oui. Il faudrait peut-être savoir si l'on a l'intention de comprendre cette catégorie de pneus.

Le sénateur van Roggen: L'un des aspects les plus importants est probablement celui d'empêcher d'autres pays d'envoyer leurs rebuts au Canada sous forme de pneus rechapés qui ne seraient pas conformes à nos normes concernant les pneus nouveaux.

M. Goudie: Si je comprends bien la portée du règlement fédéral, sénateur, la norme s'applique aux pneus neufs. Or, au lieu de vente, la définition du «pneu neuf» s'applique-t-elle au pneu rechapé, on pourrait en discuter. À titre de commentaire, si un pneu est remis à neuf et mis en vente complètement rechapé est-il neuf?

Le sénateur van Roggen: Ce que vous proposez créerait un échappatoire et je n'en vois pas l'utilité. Pour ce qui est d'ajouter les mots «neufs» et «qui peut être gonflé» après le mot «pneu», croyez-vous qu'il existe un grand nombre de pneus qu'il ne faut pas gonfler?

M. Goudie: Je dirais que non.

Le sénateur van Roggen: Si on emploie seulement le mot «pneu» sans l'adjectif, comment cela vous importune-t-il?

M. Goudie: Il existe des pneus pleins qu'on utilise ailleurs que sur les grandes routes, mais si l'on suppose que la norme ne s'appliquera qu'aux véhicules qui circulent sur les «grandes routes» et susceptibles d'y circuler, ce détail n'a peut-être aucune portée pratique.

Le sénateur van Roggen: M. Goudie, j'ai été fort impressionné par ce que vous avez dit sur la définition des «normes de sécurité» notamment par les mots «conception, construction ou fonctionnement» etc. Il me semble que le fabricant pourra agir à sa guise dans la mesure où il respecte les normes. Y aura-t-il d'autres témoignages à ce sujet?

M. Goudie: Je n'en suis pas sûr. Nous parlons une fois de plus d'une définition et nous interprétons les mots «conception» et «construction» comme un choix relativement par exemple à l'apparence des sculptures de la bande de roulement ou à la disposition des nappes—qu'il s'agisse de pneus à carcasse radiale ou ceinturés qu'ils contiennent de la rayonne, du nylon, du polyester, de la fibre de verre ou de l'acier—et à divers autres choix que la société pourrait faire quant à la conception et la construction des pneus. C'est ce que je voulais dire. Je voulais souligner que les fabricants devraient encore avoir la possibilité de faire ces choix et que les règlements ne devraient pas prévoir une conception ou une construction particulière, mais seulement la norme de performance.

Le sénateur van Roggen: Oui, je suis de cet avis. Je ne crois pas, par exemple, que le gouvernement devrait spécifier la couleur du pneu dans un règlement. Je sais que tous les pneus sont noirs, comme ceux des anciennes voitures Ford, mais, si on veut fabriquer un pneu rose, on est libre de le faire, pourvu qu'il soit conforme aux normes.

Cependant, vous dites que les sculptures de la bande de roulement devraient être au choix. J'imagine que vous aimeriez peut-être avoir une bande de roulement différente aux fins d'une nouvelle publicité. Peut-être que la réponse du ministère serait que